

France Télécom : le harcèlement organisationnel au prétoire !

Communiqué de presse Groupe France Télécom/Orange - 8 avril 2010

Le parquet de Paris a annoncé ce soir un réquisitoire introductif, indiquant par conséquent qu'il va nommer un juge d'instruction pour la plainte au pénal de la fédération SUD contre la direction de France Télécom.

Cette plainte, déposée le 14 décembre 2009, mettait en cause le rôle pathogène des organisations du travail et des formes de management à France Télécom-Orange.

Elle s'inscrit en complément du procès-verbal transmis au parquet par l'inspection du travail de Paris pour « *mise en danger de la vie d'autrui* » et « *harcèlement moral* » visant France Télécom en tant que personne morale ainsi que trois de ses dirigeants : l'ancien Pdg Didier Lombard, l'ancien directeur exécutif Louis-Pierre Wenes, et le Drh Olivier Barberot.

Au nom des exigences de rentabilité financière et au mépris des nombreuses alertes faites les syndicats, les instances représentatives du personnel, les élu-e-s, les médecins du travail, sur les risques psychosociaux dans l'entreprise, la direction de ce groupe industriel du CAC 40 a gravement mis en danger la vie de ses salarié-es. Cette politique a produit son lot d'états dépressifs, de tentatives de suicides, et de sui-

cides, avec une situation de crise particulièrement mise sous le feu médiatique pendant l'été 2009.

Cette décision du parquet de Paris d'ouvrir une instruction judiciaire constitue une première avancée vers un procès qui alimentera le débat public. Pour la fédération SUD, il faut que la responsabilité pénale des employeurs soit clairement engagée en ce qui concerne les risques psycho-sociaux et «la délinquance» des organisations du travail pathogènes.

A France Télécom, à Renault, à Pôle Emploi ou ailleurs, tous les salarié-es doivent pouvoir bénéficier de protections contre les risques psychosociaux ! Il faut que les organisations et conditions de travail, formes de management qui ont produit de tels dégâts puissent être remises en cause.

SUD Ptt et l'Union syndicale Solidaires vous invitent à une

**conférence de presse
à 14h30,
vendredi 9 avril 2010**

Elle se tiendra dans les locaux de l'Union syndicale Solidaires au 3ème étage, au 144 boulevard de la Villette - 75019 Paris (Métro Jaurès ou Colonel Fabien).

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Enverges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.fr

Union
syndicale
Solidaires